



Coss Infos

Comment se déroule la gestion des déchets à Cossonay?

Quatre mois après l'introduction de la taxe au sac, «Coss Infos» s'enquiert du bilan intermédiaire auprès de Bernard Ebener, municipal responsable de ce dossier, et rappelle quelques points du règlement communal à ce sujet.

Par

Claude-Alain Monnard

Tout comme les 401'500 Vaudois vivant dans les 132 communes concernées, la population de Cossonay a dû s'adapter, dès le premier janvier, à d'autres habitudes en matière de tri des déchets.

Bernard Ebener affirme que, globalement, *ça se passe bien. Dans son ensemble, la population joue le jeu, trie mieux et plus, utilise les infrastructures à disposition.* Un heureux concours de circonstances a fait, qu'à Cossonay, l'introduction de la taxe au sac s'est produite en parallèle avec l'ouverture d'un centre de tri amélioré et mieux adapté aux nouvelles dispositions.

Attitude

Bernard Ebener relève l'attitude coopératrice de la population et il s'en réjouit. *Début janvier, j'ai été très présent au centre de tri et j'ai ressenti une certaine «tension». En effet,*



Aide et conseils aux utilisateurs.

MAC

dans la pratique, les gens ne savaient pas très bien comment ça allait se passer, où parquer les véhicules, où déposer les différents déchets. Et de



Un centre de tri «tout neuf».

MAC

reconnaître que les autorités et employés de la voirie s'attendaient à avoir plus de réactions négatives, à devoir prendre des décisions «strictes» et un peu «policières». Ils se projetaient donc dans une attitude plutôt «défensive». *Enfin, nous avons essentiellement joué le rôle de conseillers et de soutien. Dans 98% des situations, tout s'est déroulé dans la bonne humeur.*

«Tricheurs»

Quel que soit le système mis en place, il y aura toujours des tricheurs, des gens qui ne veulent pas s'adapter et qui cherchent toutes les occasions pour contourner les obligations. Bernard Ebener concède néanmoins que «la triche» est minime. *Par exemple, on découvre dans la benne des encombrants des déchets qui devraient se trouver dans le sac prépayé, des «colis» déposés ici ou là et quelques sacs noirs... dont on s'occupe en les fouillant!* A ce sujet, le Municipal et les employés de la voirie ont été assermentés, ce qui leur donne le pouvoir d'ouvrir les dits sacs et de partir à la recherche d'indices éventuels pour amender les contrevenants. A noter aussi que l'entreprise Valorsa a elle-même des collaborateurs chargés de cette tâche dans les 101 communes du périmètre Valorsa.

En se promenant dans les forêts communales, Bernard Ebener n'a pas constaté une recrudescence de dépôts sauvages. Dans les STEP de la région, il a été constaté des déversements de déchets dans les toilettes. Par contre, l'Ecopoint situé près du bâtiment administratif fait souci à mon interlocuteur. *Il a été placé ici, sur l'insistance des gens du quartier, pour permettre à des personnes à mobilité réduite de venir y déposer leurs déchets. Mais, on constate que d'autres intervenants utilisent aussi ces bennes au lieu de se rendre au centre de tri. Ces dépôts inadéquats surchargent inutilement cet Ecopoint, ce qui n'est pas tolérable.*



Bernard Ebener, municipal.

MAC

Des surprises

Les responsables s'attendaient à une baisse des déchets incinérables de l'ordre de 15 %, mais la diminution tend plutôt vers 30 à 50%. *Et, phénomène étrange, on n'arrive pas à retrouver ce tonnage réparti ailleurs.* Bernard Ebener pense que cette différence provient aussi du fait que des entreprises déposaient auparavant à la déchetterie les déchets spécifiques liés à leurs activités, ce qui n'est plus autorisé actuellement. *Mais il nous faudra du temps pour mieux comprendre ces mécanismes.* Par contre, la «récolte» dans les poubelles publiques a beaucoup augmenté. *Des gens profitent d'un service pour le dénaturer et c'est ennuyeux.*

Adaptations

La pratique a contraint tant les usagers que les autorités à des adaptations. Ainsi, des personnes ne comprennent pas pourquoi il devient obligatoire de séparer le papier et le carton. Nous avons expliqué que la différenciation de ces deux sortes de déchets permet une meilleure valorisation des deux matières. Ensuite, le compactage du carton entraîne une diminution du nombre de transports, donc une certaine économie. Dans la foulée, la Commune a équipé le centre de tri et quelques points de notre cité d'un nombre accru de

Suite en page 5

Coss Infos



Brèves

Allez Hop Romandie

Allez Hop Romandie est un programme destiné à promouvoir l'activité physique modérée, favorable à la santé. Allez Hop organise le jeudi 23 mai 2013 entre 19h et 20h30, une initiation gratuite au «Nordic Walking». Marcher avec des bâtons, ça s'apprend! Le rendez-vous est fixé au parking de la piste Vita situé dans le bois du Sépey. ■

Visite guidée de la vieille ville

Les visites guidées de la vieille ville organisées ces dernières années ont rencontré un franc succès. Au cours de l'année 2013, deux visites, l'une au printemps, l'autre à l'automne, seront proposées au public. Celle du printemps aura lieu le samedi 8 juin. L'inscription est obligatoire. Le bulletin d'inscription est disponible sur le site internet www.cossonay.ch (rubrique tourisme). Prix: Fr. 10.- par personne. Enfant jusqu'à 18 ans: gratuit. Le rendez-vous est fixé à 10h à l'avenue du Funiculaire, à la hauteur de l'arrière du cinéma Casino. ■

Centre de tri des déchets Accueil de la population de Chevilly

À la suite d'un accord intervenu avec la Municipalité de Chevilly, les habitants de cette commune seront autorisés, dès le 1^{er} juin 2013 à fréquenter le Centre de tri de Cossonay pour y déposer leurs déchets. ■

Bibliothèque et marché aux fleurs

C'est le printemps! Vous voulez tout savoir pour posséder le plus beau jardin ou avoir les meilleurs légumes? La bibliothèque communale sera présente lors du marché aux fleurs organisé le 4 mai de 10h à 13h sur la place du Temple par l'Association de la vieille ville, avec des livres qui vous permettront de connaître tout (ou presque) sur l'art du jardinage. Venez nombreux en ce 4 mai sous les halles de la Maison de Ville. ■



Un Ecopoint qui engendre des soucis. MAC

Suite de la page 4

containers spécifiques. Elle a également amélioré la collecte des déchets cuits / crus compostables.

Un employé de la voirie me déclarait que, si les citoyennes et citoyens prenaient petit à petit leurs marques au fil des semaines, la question des plastiques les interpellait. Alors, qu'en est-il? Le 5 décembre dernier, lors de sa présentation à la population, Bernard Ebener avait précisé que, hormis les plastiques industriels, aucune filière n'existait. *J'étais absolument sincère et je constate maintenant que des solutions se développent pour certaines matières plastiques, particulièrement les flacons.* D'ici peu, nous allons mettre en place un service de ce type-là et ces plastiques seront ainsi valorisés. Cette filière, actuellement plus chère que l'incinération, est un nouveau service rendu à la population et entre dans le cadre des thèmes de développement durable et de l'Agenda 21 que la Commune privilégie.

Début janvier, quatre personnes étaient nécessaires pour guider et accompagner la population. Maintenant, ça «tourne» avec deux, preuve que des gros «progrès» ont

été réalisés dans l'approche de cette problématique.

Enfin, selon le Municipal qui se réfère à notre périmètre Valorsa, il ne sera pas possible de dresser un bilan financier précis de cette «révolution du tri» avant 2015. *Des adaptations vont encore subvenir, preuve que, dans la gestion des déchets, tout n'est que provisoire!*

En conclusion

Bernard Ebener souhaite que cette prise de conscience et cette nécessité de tri perdurent dans la popula-

tion, voire qu'elles se développent encore *tout en restant cependant «raisonnables» afin qu'on garde notre élan sur le long terme.*

Le personnel de la voirie s'investit beaucoup et s'identifie pleinement à ces nouvelles exigences et dispositions, ce qui demande des efforts importants. Il ose espérer que la population est consciente de cette approche tout en précisant encore que *conseils et contrôles s'avèrent indispensables et complémentaires dans cette démarche!* ■

Le règlement communal définit les déchets urbains comme étant ceux produits par les ménages, ainsi que ceux de composition et de quantité analogue provenant des entreprises et commerces.

Sont notamment réputés déchets urbains:

- les ordures ménagères qui sont des déchets incinérables.
- les objets encombrants, également incinérables, mais dont la taille ne permet pas d'être introduits dans les récipients prévus.
- les déchets valorisables, déchets homogènes collectés séparément pour être réutilisés, recyclés ou traités (verre, papier, textiles, métaux...).

Les déchets spéciaux sont les déchets dont l'élimination exige la mise en œuvre de mesures particulières pour respecter l'environnement.

Tâches de la Commune

Voilà, en résumé, quelques tâches incombant aux autorités:

- La Commune organise la gestion des déchets urbains de son territoire. Elle est responsable de l'élimination des déchets de la voirie et de celle des petites quantités de déchets spéciaux détenus par les ménages et non repris par les fournisseurs.

- Elle veille à l'efficacité de l'organisation générale.

- Elle prend toutes les dispositions utiles pour réduire les quantités de déchets produits sur son territoire.

- Elle organise la reprise séparée des déchets valorisables.

- Elle encourage le compostage décentralisé des déchets organiques, dans les jardins ou dans les quartiers.

- Elle informe la population sur les mesures qu'elle met en place.

Devoirs des détenteurs de déchets

Si la Commune a des devoirs envers ses administrés, ces derniers sont également contraints à certaines obligations! C'est ainsi qu'ils doivent:

- Déposer les déchets dans les postes de collecte prévus à cet effet ou les remettre lors des ramassages organisés par la Commune

- Composter, dans la mesure du possible, les déchets organiques (branches, feuilles, gazon...) ou les remettent au poste de collecte.

- Eliminer eux-mêmes les déchets spéciaux selon les prescriptions fédérales et cantonales.

- Retourner en priorité aux points de vente les déchets spéciaux qu'ils détiennent.

- Eliminer à leurs propres frais les autres déchets.

- **Les entreprises éliminent elles-mêmes les déchets spécifiques liés à leurs activités.** ■

Heures d'ouverture du centre de tri des déchets

Lundi	10 h - 12 h
Mardi	Fermé
Mercredi	15 h - 19 h
Jeudi	16 h - 19 h
Vendredi	14 h - 17 h
Samedi	10 h - 12 h et 14 h - 16 h



Coss Infos

Brèves

Carte d'identité pour enfant mineur

Au cours des derniers mois, l'Office de la population a été confronté à quelques problèmes lors de demandes d'une

carte d'identité pour des enfants mineurs. Il nous paraît opportun de rappeler quelques règles à ce sujet.

- Lorsque les parents sont mariés, un seul parent peut se présenter et commander des documents.
 - Lorsque les parents sont séparés, il faut impérativement la présence des deux parents. A défaut, le parent présent doit présenter une copie de la pièce d'identité et une procuration signée du parent absent.
 - Lorsque les parents sont divorcés, le parent possédant l'autorité parentale doit impérativement présenter le jugement de divorce définitif et exécutoire avec mention de l'autorité parentale. Dans le cas où celle-ci serait conjointe, la présence des deux parents est requise. A défaut le parent présent doit présenter une copie de la pièce d'identité et une procuration signée du parent absent.
- Pour tous renseignements complémentaires, l'Office de la population est à votre disposition, au 021 863 22 04. ■

Petites constructions

Avec l'arrivée du printemps, les propriétaires ont souvent l'intention de concrétiser des projets de construction au niveau de leurs terrasses et jardin. Il peut s'agir d'une véranda, d'une pergola, d'une cabane, d'un four à pizza ou encore d'une piscine.

La Municipalité rappelle qu'avant de débiter les travaux, ces derniers doivent être autorisés. Il ne s'agit pas d'une simple formalité. Tous renseignements peuvent être obtenus auprès du Service technique communal, au 021 863 22 15. ■

Fête de l'Ascension

Les bureaux de l'administration communale seront fermés le vendredi 10 mai 2013 jour qui suit la fête de l'Ascension. Quand au centre de tri des déchets, il sera normalement ouvert ce jour-là de 14h à 17h. ■



COMMUNE DE COSSONAY
Municipalité

Agenda 21 communal
et développement durable



Invitation à une séance publique

organisée conjointement par la Municipalité et le bureau de conseils en environnement et développement durable Bio-Eco Sàrl de Cossonnay

Judi 2 mai 2013 à 19 h
à l'aula du Pré-aux-Moines

Apéritif offert à l'issue de la séance.

La Municipalité vous invite à venir nombreux soutenir cette opportunité de dialogue au sein de la Commune de Cossonnay.

A cette occasion, vous aurez la possibilité de vous informer sur la notion de durabilité, de prendre connaissance des actions entreprises et en cours puis d'influencer l'Agenda 21 communal en participant à des ateliers de réflexion.

Inscription souhaitée par téléphone au 021 863 22 00
ou par courriel: secretariat@cossonay.ch



Commune de
COSSONAY
Secrétariat municipal



VISITE GUIDÉE DE LA VIEILLE VILLE DE COSSONAY

8 juin 2013

Sous l'égide de la Municipalité, les guides du patrimoine de Cossonnay effectueront le samedi 8 juin prochain une visite guidée de la vieille ville.

Ne manquez pas cette occasion de découvrir ce lieu chargé d'histoire, même si vous le côtoyez régulièrement !

- Inscription obligatoire. Le bulletin d'inscription est disponible au Secrétariat municipal ou sur le site Internet: www.cossonay.ch (rubrique tourisme).
- Prix: Fr. 10.- par personne. Enfants jusqu'à 18 ans: gratuit.
- Le rendez-vous est fixé à 10 heures à l'avenue du Funiculaire, à la hauteur de l'arrière du cinéma Casino.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au Secrétariat municipal (021 863 22 00).



COSS-AÎNÉS INFO



Activités à Cossonnay pour les séniors, mois de mai

LE DIMANCHE 28 avril à 11h30: RACLETTE Party!

A l'Espace Landry (Maison bleue). Inscription, dernier délai, aujourd'hui 26 avril, auprès de: Lucia Keller, 021 861 18 32.

Prix Fr. 15.-. Transport à disposition sur demande.

Tables d'hôtes (prix Fr. 15.-), **table bistrot** (prix Fr. 16.-)

Inscriptions à l'avance auprès du contact, transport à disposition.

Dîner chez Valentine jeudi 16 mai
Rte de Morges 10 Valentine Füllemann
021 861 42 61

Table de Rosemarie mardi 28 mai
Rte de Dizy 1 Rosemarie Baumgartner
021 861 42 89

Table bistrot mardi 7 mai
Restaurant PAM Lucia Keller
021 861 18 32

Informatique: atelier astuces et questions, 28 mai à 8h30, salle A du bâtiment communal. Prix à payer sur place. Inscription obligatoire au 079 501 46 25 ou christine.logoz@vd.pro-senectute.ch

Groupe de marche, programme et renseignements sur demande auprès de Marlyse Landry, 021 861 43 29 ou 079 562 87 64.

16 mai, les narcisses aux Pléiades. Une journée avec pique-nique. RdV Espace Landry, à 8h15. Billet CFF ½ tarif: Fr. 30.20. Carte CFF communale Fr. 40.-. **30 mai, gorges de l'Orbe.** RdV Espace Landry, à 13h. Covoiturage et bus Fr. 10.- à 20.-.

Groupe de balade: 1 heure de marche tranquille. Rendez-vous lundis 13 et 27 mai, Espace Landry, 9 heures.

Renseignements généraux auprès de l'animatrice régionale
Christine Logoz 079 501 46 25